

## Entretien stage cabinet d'affaires

Par **Futurjuriste31**, le **09/01/2019** à **23:11**

Bonjour ,

J'ai un entretien la semaine prochaine dans un cabinet d'avocat d'affaire assez reconnu , avec le directeur du département fiscal .

Je voulais savoir comment ce passe les entretiens ? Quels questions sont en général poser ?

Ceux qui on déjà passer un entretien vos témoignage également si possible ? Et la finalité par la suite accepter ou pas ?

Comment se démarquer .

Je suis en M1 droit des affaires je n'ai fais que du droit fiscal de l'entreprise au niveau des matières fiscal. Comment leurs montrer mes compengence à ce niveau là ?

Merci à ceux qui pourront me répondre [smile30]

Par **Lorella**, le **10/01/2019** à **10:21**

Bonjour

En général on va vous demander de vous présenter. Cela veut dire présenter votre parcours de formation, stages, bénévolat. Il ne faut pas dépasser 5 min, donc ne pas entrer dans les détails.

Ensuite, le recruteur va vous poser des questions pour entrer dans le détail. Il va vous demander pourquoi vous avez postulé dans son cabinet (il est indispensable d'avoir fait des recherches sur l'activité du cabinet), quels sont vos points forts et vos points faibles, votre projet professionnel, votre niveau d'anglais (oral, écrit), si cabinet international. Éventuellement, on vous demandera les dernières actualités juridiques dans ce domaine.

Soyez bien à l'écoute des questions, ne parlez pas trop vite (les pro du recrutement prennent des notes). Soyez clair dans vos réponses (rien de plus agaçant des réponses vagues). Prenez, vous aussi, des notes.

A la fin de l'entretien, on va vous demander si vous avez des questions. Je ne sais pas si c'est une candidature spontanée ou suite à annonce. Il faut savoir en quoi va consister la mission. Il faut vous montrer curieux, sans être trop envahissant dans vos questions. Vous ne

souhaitez pas faire un stage d'observation, mais d'application. Demandez dans quel délai vous aurez une réponse. Remerciez la personne de vous avoir accueilli.

Tout ce que je vous dis correspond à un déroulement d'entretien en général.

Lecture en plus

<https://www.letudiant.fr/jobsstages/nos-conseils/5-conseils-pour-decrocher-un-stage-dans-un-cabinet-juridique.html>

<https://www.michaelpage.fr/advice/candidats/l%E2%80%99entretien-d%E2%80%99embauche/entretien-dembauche-le-top-10-des-questions>

<http://les-etudes-de-droit.over-blog.com/2015/04/entretien-stage-en-cabinet-d-avocat.html>

Par **Xdrv**, le **10/01/2019** à **10:44**

Bonjour,

Sans méchanceté aucune et par pure bienveillance je vous suggère de revoir très rapidement les règles de grammaire ... je pense que votre maître de stage, si vous êtes prise, n'appréciera pas de recevoir un travail rempli de fautes .... basiques ....

Sinon je me joins à Lorella dont l'analyse est toujours pertinente

Par **Camille**, le **10/01/2019** à **11:12**

Bonjour,

[citation]je n'ai fais que du droit fiscal de l'entreprise au niveau des matières fiscal. Comment leurs montrer mes compengence à ce niveau là ? [/citation]

Et vous avez fait du français, aussi ? Vos "compengence" dans ce domaine sont à revoir...

Par **Lorella**, le **10/01/2019** à **11:20**

Moi non plus je n'ai pas compris ce mot "compengence". J'ai cru que c'était un terme spécifique en droit fiscal que je ne connais pas.

Je confirme les remarques de Marcu et Camille : beaucoup de fautes dans votre message.

Par **Futurjuriste31**, le **10/01/2019** à **12:07**

Merci Lorella pour ces informations .

J'ai déjà eu 2 entretiens , un en décembre et un en janvier , les deux cabinets ont acceptés de me prendre , ainsi j'ai proposé des dates différentes à chacun d'eux . L'un des cabinets est de petite taille et l'autre est une plus grande structure qui est assez reconnu.

Le soucis est que si je suis prise dans ce cabinet suite à l'entretien, je précise qu'il est très reconnu, dois-je le favoriser aux autres si les dates qu'il me propose tombent sur celles dont j'ai déjà convenues avec les autres cabinets ?

Où dois-je dire directement que j'ai déjà signer des conventions de stages avec d'autres cabinets et leurs demander si c'est possible de mettre en place d'autres dates ?

Lors de l'entretien avec les 2 autres cabinets , l'entretien était plutôt un entretien de personnalité , et m'ont demandé si j'étais une bonne élève , quelques questions sur les matières que j'ai étudiés ect . Rien de très compliqué .

Mais j'ai peur que ce cabinet là soit beaucoup plus dur dans ses entretiens car il doit recevoir de nombreuses candidatures.

Après j'ai fais une candidature spontanée , j'ai directement appelé , on a fais un rapide entretien téléphonique , on m'a demandé d'envoyer mon CV et ma lettre de motivation , et c'est par la suite qu'ils m'ont rappelé et proposé un rendez vous .

Donc je pense faire juste des recherches sur le cabinet et ne pas préparer mes réponses aux questions ou autres et la jouer spontanée comme avec les autres cabinets comme ça peut être que je serai plus détendu et que ça ne fera pas récitation .

Marcu : je ne me suis pas relu , j'ai écrit mon message juste avant de m'endormir histoire d'avoir des réponses directement le lendemain , j'ai vue les fautes le lendemain mais on ne peut pas modifier sur le forum , mais ne t'inquiète pas je fais très attention à mon orthographe et je me relis quand ça concerne des dossiers ou autres notes à rendre.

Pour le mot "Compégence" : une faute de frappe , c'était le mot " compétences" je le répète je ne pouvais pas modifier mon message.

Camille : Merci énormément pour l'utilité de ton message , vraiment maintenant je comprend pourquoi tu as le statut d'intervenant tes commentaires sont tellement pertinents..... LOL Non sérieusement , j'ai eu mon Baccalauréat Scientifique mention très bien , ma licence de droit mention Bien sans redoublement ni rattrapage , et je suis au Collège supérieur de droit , qui est une filière d'excellence en droit de ma fac , donc je pense en effet avoir fais du français ma grande .

Sinon si tu veux des conseils pour formuler des conseils plus pertinents et utiles , n'hésite pas à me contacter , car ce domaine est clairement à revoir ;)

Par **Lorella**, le **10/01/2019** à **12:24**

Si vous avez signé une convention de stage avec un autre cabinet, alors vous ne pouvez pas vous défausser. Si vous pouvez effectuer un autre stage (à voir en fonction de la durée maximale), communiquez votre disponibilité au 2nd cabinet. Si ce dernier est intéressé par

votre candidature et qu'il y a un bureau libre pour vous accueillir aux dates que vous proposez, acceptez.

Il faut toujours préparer un entretien, même pour un stage. On n'arrive pas en touriste. Mais, il n'est pas question de réciter son discours. Il faut pouvoir être réactive lorsqu'on vous posera des questions. Si vous restez sans réponse ou avec des réponses du style, je ne sais pas... euh, cela ne va pas montrer beaucoup de motivation, dynamisme.

Regardez les questions habituelles qu'on pose à un entretien (voir liens url mis plus haut) pour ne pas vous trouver déstabilisée. Vous avez demandé dans votre premier message, comment se démarquer ? Eh bien, je vous l'ai dit. Avoir un CV avec un parcours exemplaire ne suffit pas.

Par **Futurjuriste31**, le **10/01/2019** à **12:31**

Oui j'ai signé 2 conventions de stage avec 2 cabinets déjà .. Je pense qu'en fonction des suites de mon entretien , je verrai avec les autres si je peux déplacer les dates de stages car je passerai vraiment à coté d'une bonne opportunité si je refusais ce stage j'espère qu'ils comprendront .

Oui c'est ce qu'on a pu me dire, en effet , mais en général , notamment lors de mes 2 entretiens , j'ai "la tchatche" on va dire , je sais me vendre , donc je me dis peut être continuer sur la même lancé , car peut être que je manquerai de spontanéité si je prépare l'entretien en avance .

Mais bon je vais écouter vos conseil et essayer de préparer un peu l'entretien du coup .

Merci pour ces conseils .

Par **Xdrv**, le **10/01/2019** à **16:28**

Aïe ... le fait que les conventions de stage soient signées ne me parait pas être une bonne chose pour les remplacer par un troisième stage ... après ce n'est qu'un stage après tout et même si par correction c'est limite comme procédé, il est sûrement envisageable d'annuler le stage avec l'accord du cabinet concerné.

Je suis d'accord avec Lorella même si il faut pas apprendre des phrases type à recracher en entretien il y a un juste milieu et il convient de chercher à anticiper les questions pour avoir des éléments de langage à donner.

Par contre je me dois de vous dire que l'échange avec Camille est inacceptable. Dans son intervention Camille ne fait pas preuve de pédagogie mais c'est un membre clé du forum dont les connaissances et la pertinence des propos sont, quand il considère que c'est justifié, particulièrement qualitatifs.

Aussi c'est lui qui a décidé de rester intervenant pour des raisons qui lui sont propres. J'affirme que devant Camille, Lorella, Marianne, Isidore et d'autres dont le pseudo m'échappe à l'instant T, la meilleure attitude à adopter est l'humilité. A bon entendeur ...

Par **Futurjuriste31**, le **10/01/2019** à **16:42**

Non mais après les 2 personnes que j'ai vue son très sympa et veulent m'aider clairement , je ne pense pas que ça va les déranger .

Non c'est son commentaire qui est inacceptable et notamment j'en ai profité pour regarder d'autres commentaires sur d'autres postes de cette même personne , toujours la même tendance à parler de cette façon aux personnes qui viennent simplement demander de l'aide . Donc je ne retire rien de ce que j'ai dis . Et c'est plutôt à cette personne là qu'il faut rappeler ce qu'est la meilleur attitude à adopter , c'est elle qui représente votre site , avec son rôle d'intervenant , pas moi.

Je tenais à rappeler à Camille le 1/ de votre charte je pense qu'elle l'a oublié .

"1)Veillez à respecter quelques règles de bienséance afin de préserver une ambiance conviviale sur ce forum:

-La politesse est toujours de mise dans toutes les discussions de ce forum. (Pour vous insulter il y a les mp)

-Chaque contributeur se doit de favoriser un climat de respect mutuel,de compréhension,de tact et d'empathie. "

Par **Camille**, le **10/01/2019** à **18:07**

Re,

[citation]Je tenais à rappeler à Camille le 1/ de votre charte je pense qu'elle l'a oublié .  
[/citation]

C'est sûr, "elle" l'a oublié et j'adore votre grande perspicacité !

[citation]LOL[/citation]

[smile4]

Par **Lorella**, le **10/01/2019** à **18:43**

Il ne faut pas confondre critique et insulte.

Sur un forum de droit, on attend un niveau correct en français. Personne n'est à l'abri de faire des fautes. Mais dans la mesure du possible, il est conseillé, avant d'envoyer son message, de le relire.

Si vous utilisez par exemple le navigateur Google, il vous soulignera certaines fautes en rouge. Cela permet d'éliminer toutes les fautes de frappe. Mais il ne fait pas tout. Il faut aussi faire preuve d'attention.

Par **Futurjuriste31**, le **10/01/2019** à **18:52**

Je n'ai pas dit le contraire , mais sur un forum de droit on attend également qu'un "intervenant" soit polit et ne cherche pas à rabaisser les autres .

Il ne faut pas non plus confondre critique utile mise en place pour aider , et SARCASME .

La personne aurait pu être dyslexique , alors ce genre de commentaire insultant et dénoué de sens n'a rien à faire sur ce forum ou alors si c'est tous à fait normal qu'un intervenant réponde de cette façon et dans de nombreux postes de ce que j'ai pu voir, alors il faudra changer votre charte , car ses commentaires sont incompatible avec la charte .

Par **Camille**, le **10/01/2019** à **20:24**

Re,

[citation]j'ai écrit mon message juste avant de m'endormir [/citation]

Et celui-là aussi ?

[citation]soit polit[/citation]

Mais tout à fait d'accord, il faudrait demander à Mademoiselle Camille d'être beaucoup plus "polite" avec les divers mustélidés qui fleurissent de temps en temps sur ce forum...

[smile4]

Par **Futurjuriste31**, le **10/01/2019** à **20:33**

Tu es un homme j'en conclu , désolé les seules Camille que je connais sont des filles c'est pourquoi j'ai pensé que tu étais une fille .

Mais lis vraiment la charte , je te conseil fortement , parce que si le commentaire précédent n'était apparemment pour certains pas une insulte , ce dernier commentaire en est un , traiter les personnes qui font des fautes d'orthographe d'animal notamment de mustélidé , ça en est une.

Sur ceux je te souhaite une bonne lecture de la charte que tu cites tant dans tes nombreux commentaires également hautain et irrespectueux que j'ai pu lire un peu partout sur le forum .

Les personnes qui critique beaucoup derrière leur ordinateur en général je ne leur répond pas .

Cordialement .

Par **Xdrv**, le **10/01/2019** à **20:59**

Débat stérile qui dérive complètement du sujet principal, je bloque ce sujet sans le supprimer car les conseils de Lorella aideront sans aucun doute d'autres étudiants.

Par **Camille**, le **10/01/2019** à **22:10**

Re,

Euh...

Camille Chartier

Camille Chautemps

Camille Combal

Camille Desmoulins ;

Camille Flammarion ;

Camille Guérin ;

Camille Jenatzy ;

Camille Lacourt

Camille Pelletan

Camille Philippe Dayre de Mailhol

Camille Pissarro ;

Camille Pleyel

Camille Saint-Saëns ;

Jean Baptiste Camille Corot ;

Jules François Camille Ferry

Et j'en passe, vous ne les connaissez peut-être pas personnellement, mais leurs noms vous disent peut-être quelque chose, non ?

[smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/01/2019** à **11:07**

Bonjour

Content de voir que vous avez enfin ajouté Camille Combal à votre liste [smile4]